

PV de l'Assemblée communale ordinaire du 4 décembre 2020

19h30, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC), présidée par **Mme Claudia Soler, syndique**. Elle informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du PV et salue les 24 participants (+ les 5 membres de l'exécutif) qui ont répondu à la convocation. L'AC a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle du 20 novembre 2020, affiche au pilier public et tous-ménages. Aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Excusé(e)s : Oberson Clément, Berchier Jean-Daniel, Patricia et Pascal Emmenegger

Sont nommés scrutateurs : Olivier Golly, Stéphane Noth

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de l'Assemblée communale ordinaire du 8 septembre 2020 (le PV ne sera pas lu étant annexé à la convocation)
- 2) Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2021 uniquement, de 70 % à 45 %
- 3) Budgets 2021
 - a) Budget de fonctionnement
 - b) Budget des investissements
 - I. Réfection de la route de la Condémine
 - II. Révision du PAL
 - c) Rapport de la commission financière
 - d) Approbation des budgets 2021
- 4) Planification financière 2021 – 2025
- 5) Informations du Conseil communal
- 6) Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'AC ordinaire du 8 septembre 2020

Mme la Syndique demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV de l'AC ordinaire du 8 septembre 2020, qui était à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site Internet ainsi qu'envoyé avec la convocation dans le tous-ménages. Aucune remarque n'étant formulée elle en demande l'approbation.

Le PV est accepté à main levée, à l'unanimité, avec les remerciements à la secrétaire.

2. Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2021 uniquement, de 70% à 45%

M. Claude Rüttimann informe que suite aux informations reçues pour l'établissement du budget, le Conseil communal peut proposer une baisse du taux d'impôt pour l'année 2021 de 70% à 45%.

M. Michel Losey demande pourquoi le taux ne peut pas rester à 30% comme pour l'année en cours.

M. Claude Rüttimann explique que le montant versé par une entreprise de Sévaz varie fortement d'une année à l'autre. Cette entreprise boucle les comptes au printemps et informe du montant dû à la Commune en octobre. Pour l'année 2020 l'impôt est facturé au taux de 30%, ce qui diminue quasiment de moitié le montant dû. Si pour une raison ou une autre cette entreprise ne fait pas de bénéfice, le taux d'impôt devrait être revu à la hausse.

M. Cédric Chanez souhaiterait une vision à long terme et pas une adaptation du taux en fonction des rentrées fiscales d'année en année. A son avis c'est « un peu » facile pour le Conseil communal de faire voter une baisse d'impôt de cette manière car cela veut dire que si l'AC refuse la baisse, le taux de 70% sera appliqué. Il souhaiterait plus d'explications à chaque adaptation du taux.

M. Claude Rüttimann répond qu'il est quasiment impossible d'avoir cette vision à long terme avec des rentrées qui fluctuent d'année en année. Plusieurs autres communes fribourgeoises procèdent de la même manière. A Sévaz une réserve de CHF 400'000.00 avait été constituée il y a quelques années, réserve toujours disponible, qui n'a servi à rien. Elle aurait pu être mise au profit des citoyens en baissant les impôts. Avec MCH2, il ne sera plus possible de faire des réserves.

M. Cédric Chanez estime que même si l'intitulé du point à l'ordre du jour est clair, le Conseil communal ne peut pas dire qu'il baisse les impôts de 70% à 45% car effectivement il les monte de 30% à 45%.

M. Claude Rüttimann est d'avis que cette solution est équitable car le bénéfice est immédiatement redistribué.

M. Cédric Chanez est d'avis qu'il faudrait instaurer un taux par exemple de 30% sur 3 ans. Cela mettrait un peu plus de pression sur le Conseil communal qui devrait ainsi avoir une vision à plus long terme. Les budgets servent à ça.

M. Claude Rüttimann explique qu'avec l'entreprise évoquée précédemment le budget peut être établi très précisément, le montant de l'impôt versé via le fisc étant connu au centime près.

M. Michel Losey demande si le nouveau plan comptable MCH2 a d'autres impacts sur le budget.

M. Claude Rüttimann explique que les réserves actuelles vont être portées en augmentation du bénéfice, sauf celles attribuées à un projet spécifique. Le MCH2 ne permettra plus de faire des réserves pour investissements futurs.

M. Michel Losey demande comment la Commune va gérer des rentrées extraordinaires.

M. Claude Rüttimann explique qu'elles vont être redistribuées par des baisses d'impôts ou portées en augmentation de la fortune. Les immeubles communaux par exemple devront être réévalués et seront ajoutés à la fortune. Il sera ainsi possible de puiser dans la fortune en cas de déficit.

M. Olivier Golly demande si le Conseil communal a eu une discussion avec l'entreprise en question au sujet de l'établissement de leur propre budget, à savoir qu'un taux qui varie d'année en année les ennuie peut-être aussi, et s'ils ne préféreraient pas avoir un taux fixe à 50% par exemple.

M. Claude Rüttimann répond qu'il a eu un contact avec la comptable mais que le bénéfice d'une entreprise peut varier fortement. Par ailleurs les 3 premières années, il n'y avait pas de bénéfice. Il estime que la manière de procéder est adaptée. Les contribuables en profitent directement lors de bonnes années, sachant que le taux initial de 70% pourrait redevenir une réalité en cas de mauvaise année.

M. Eric Dubey rappelle que durant les années de syndiculture de Cédric Chanez les prévisions futures étaient plutôt pessimistes alors que la situation a pourtant évolué dans un sens positif.

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver la diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2021 uniquement, de 70% à 45%.

La diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2021 uniquement, de 70% à 45% est acceptée à main levée par 28 oui et 1 non.

3. Budgets 2021

a) Fonctionnement

M. Claude Rüttimann présente le budget par chapitre.

Quelques points sont à relever :

- Au chapitre « Participation au stand de tir intercommunal » la société de Tir de Bussy-Morens-Sévaz a dû, selon l'ordonnance fédérale afférente, mandater une entreprise pour l'assainissement du stand de Tir de Bussy. Les cibles vont être remplacées. Il incombe aux communes de prendre en charge l'assainissement. Après discussion avec la Commune d'Estavayer, cette dernière prend en charge 2/3 de l'assainissement

et 2 cibles et la Commune de Sévaz 1/3 de l'assainissement et 1 cible. La société de Tir prend en charge 1 cible.

- Au chapitre « Entretien des lieux de culte » un montant de CHF 9'000.00 est prévu pour une rénovation intérieure et de la porte d'entrée de la Chapelle St-Nicolas.
- Au chapitre « Approvisionnement en eau » la perte d'eau n'a pas encore pu être localisée malgré l'installation de capteurs.
- Au chapitre « Impôt sur le bénéfice des personnes morales » le montant de CHF 250'000.00 correspond à la rentrée d'impôt 2020 d'une grande entreprise de la place. Ce montant a été calculé au taux de 30%. En 2020 la Commune a encaissé près de CHF 600'000.00 de la même entreprise, mais au taux en vigueur pour 2019, à savoir 60% .
- Au chapitre « Péréquation financière » on peut observer que la contribution de la Commune augmente chaque année. Pour 2021, elle passera de CHF 30'000.00 à CHF 60'000.00. Selon les prévisions du Service des communes, elle va encore augmenter jusqu'à environ CHF 80'000.00 puis devrait se stabiliser.
- Au chapitre « la Ferme » à noter que la subvention fédérale des loyers est arrivée à échéance le 1^{er} juillet 2020. La Commune a pris en charge dès cette date les subventions pour 2 locataires.

Le budget de fonctionnement 2021 présente ainsi un total de charges de CHF 1'371'248.00 et de produits de CHF 1'362'247.00. Excédent de charges CHF 9'001.00.

b) Investissements

Le total des investissements pour 2021 se monte à CHF 47'000.00.

M. Claude Rüttimann passe à la présentation des projets d'investissements.

i. Réfection de la route de la Condémine

Un montant de CHF 32'000.00 est prévu pour la réfection de cette route.

ii. Révision du PAL

Un montant de CHF 15'000.00 est prévu pour finaliser le PAL et traiter l'opposition en cours.

M. Claude Rüttimann informe qu'une étude est en cours pour assainir les chauffages des bâtiments communaux (bâtiment communal, la Ferme, ancien bâtiment communal et la Chapelle). Le projet chiffré sera en principe présenté à l'AC au printemps 2021.

c) Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la Commission financière, donne lecture du rapport. Réunion le 19 novembre 2020. Il a été constaté que les prévisions correspondent à la réalité et seront supportables pour la Commune. Il demande à l'AC d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements 2021.

d) Approbation des budgets 2021

Budget de fonctionnement

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver le budget de fonctionnement 2021.

Le budget de fonctionnement 2021 est accepté à main levée par 28 oui et 1 non.

Budget des investissements 2021

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver le budget des investissements 2021 point par point.

i. Acceptez-vous la réfection de la route de la Condémine pour un montant de CHF 32'000.00 et son financement par les liquidités ?

La réfection de la route de la Condémine pour un montant de CHF 32'000.00 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

ii. **Acceptez-vous la révision du PAL pour un montant de CHF 15'000.00 et son financement par les liquidités ?**

La révision du PAL pour un montant de CHF 15'000.00 et son financement sont acceptés à main levée par 28 oui et 1 non.

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver le budget des investissements 2021 dans sa globalité.

Le budget des investissements 2021 est accepté à main levée par 28 oui et 1 non.

M. Claude Rüttimann remercie Mme Mireille Marmy, boursière communale, pour son excellent travail.

4. Planification financière 2021 – 2025

M. Claude Rüttimann présente brièvement la planification financière 2021-2025. Elle a été établie en prenant en compte les éléments des comptes 2019 et du budget 2020. Elle donne ainsi un aperçu de la situation financière future qui semble très stable.

M. Claude Rüttimann donne encore quelques informations d'ordre général pour 2021 : nouveau règlement sur l'épuration dès que le PAL sera finalisé, nouveau règlement sur les finances communales (présenté à l'AC du printemps), participation plus élevée au CO (nouvelle école Cugy), mise en place du MCH2 reporté à 2022, rénovation des chauffages des bâtiments communaux. Il demande à l'AC de transmettre des idées ou propositions d'investissements. La situation financière est saine et devrait le rester ces prochaines années.

5. Informations du Conseil communal

Mme la Syndique informe qu'elle-même et **Nicolas Losey** ne se représenteront pas aux élections du 7 mars prochain. Elle a eu du plaisir dans sa fonction et a appris à mieux connaître les habitants du village.

M. Nicolas Losey informe qu'il a bien apprécié le temps passé au Conseil communal mais qu'en raison de ses activités professionnelles, il se voit contraint de ne pas se représenter.

M. Claude Rüttimann informe que la Commune est en train de se doter d'un nouveau site Internet. Comme pour l'actuel, c'est la société Hemmer.ch qui fait ce travail en collaboration avec le Conseil communal, la boursière et la secrétaire. Des idées pour l'animer ou le compléter peuvent être transmises au secrétariat par courriel.

6. Divers

M. Olivier Golly demande si l'éclairage public a été changé et, si oui, s'il y a déjà un impact en termes d'économie d'énergie et financier, l'investissement ayant été assez conséquent.

M. Patrick Annen répond que les lampadaires ont été changés en début d'année et qu'il faut attendre les décomptes annuels.

M. Olivier Golly demande si les travaux de réfection de la route d'accès à la déchetterie sont terminés. Il a constaté que certains endroits n'étaient pas plats.

M. Patrick Annen répond qu'il manque le marquage qui ne pourra pas être fait avant qu'il fasse beau et que les endroits cités seront marqués car, en effet, ils servent à ralentir la circulation.

M. Olivier Golly a remarqué en roulant derrière un poids lourd qui transportait des déchets entre Estavayer-le-Lac et Sévaz que des déchets s'envolaient dans toutes les directions.

M. Michel Losey demande si une suite sera donnée à la demande de plusieurs citoyens de fermer les chemins de remaniement. Il a constaté que la Commune d'Estavayer en a déjà fermé certains ce qui impacte ceux de Sévaz.

M. Patrick Annen répond que des discussions avec la Commune d'Estavayer sont en cours et qu'une solution commune devra être trouvée.

Mme Raymonde Pauchard demande si la Commune peut réduire la vitesse autorisée sur le chemin devant sa propriété.

M. Patrick Annen répond que des demandes de ce genre nécessitent une mise à l'enquête publique. Pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Syndique** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 20h25. Elle souhaite à tous un joyeux Noël et une bonne santé pour la nouvelle année. En raison du COVID-19 il n'y a pas de verre de l'amitié.

Ainsi fait à Sévaz le 9 décembre 2020



Claudia Soler
Syndique



Madeleine Vioget
Secrétaire communale